



Priorités pour les réfugiés et les migrants vulnérables 2019

Le Conseil canadien pour les réfugiés demande au Canada de prendre les mesures prioritaires suivantes :

Réunir les familles

Les réfugiés attendent beaucoup trop longtemps avant d'être réunis avec leur famille. Les conjoint-e-s et les enfants attendent habituellement des années avant de pouvoir rejoindre le membre de leur famille au Canada.

Les travailleurs migrants, les personnes ayant vécu la traite et les réfugiés âgés de moins de 18 ans n'ont pas droit à la réunification familiale.

Le Canada doit éliminer les obstacles à la réunification rapide des familles des réfugiés et des migrants vulnérables.

Réinstaller 20 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement par année

Plus d'un million de réfugiés ont besoin d'être réinstallés. À l'échelle mondiale, les pays n'offrent qu'à un petit pourcentage de ces personnes la possibilité d'être réinstallées.

Les besoins sont énormes et le Canada a la capacité d'y répondre. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de s'engager à réinstaller 20 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement chaque année.

Offrir des services de base aux demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile sont parmi les personnes les plus vulnérables au Canada : beaucoup ont fui la persécution, beaucoup ne parlent ni français ni anglais, et ne connaissent personne au Canada. Ils doivent trouver où vivre et naviguer dans la société canadienne et dans le processus compliqué de demande d'asile. Mais on leur prive d'accès à de nombreux services et le gouvernement fédéral ne finance aucun service d'établissement de base.

Le gouvernement du Canada devrait rendre les demandeurs d'asile admissibles aux services d'établissement.



Le Canada devrait réunir les familles des réfugiés et des migrants vulnérables

Les très longs délais de traitement pour la réunification des familles des réfugiés

Les réfugiés attendent beaucoup trop longtemps avant d'être réunis avec leur famille. Les conjoint-e-s et enfants attendent habituellement des années avant de pouvoir rejoindre le membre de leur famille au Canada.

En décembre 2016, le gouvernement a annoncé un traitement plus rapide des demandes de réunification familiale des non-réfugiés (dans le cadre de la catégorie du regroupement familial). Par contre, aucune mesure visant à accélérer la **réunification familiale des réfugiés** n'a été annoncée :

- Les personnes à charge des réfugiés (RD2) (pour les personnes reconnues comme réfugiées au Canada), ou
- Les demandes qui s'inscrivent dans le cadre du délai prescrit d'un an (réunification familiale pour les personnes réinstallées au Canada en tant que réfugiées)



Contrairement aux autres catégories d'immigration, le gouvernement canadien ne publie même pas les délais de traitement pour la réunification des familles de réfugiés. Selon les délais publiés pour le traitement de la résidence permanente des réfugiés acceptés (22 mois à compter de mars 2019), il est clair que les familles doivent attendre plus de deux ans avant de pouvoir rejoindre une personne réfugiée acceptée au Canada. Combinés aux longs délais dans la détermination du statut de réfugié, de nombreux réfugiés doivent attendre **cinq ans ou plus** avant de pouvoir se réunir avec leur famille.

Obstacles juridiques à la réunification familiale

- Réfugiés mineurs : les réfugiés âgés de moins de 18 ans n'ont pas le droit de se réunir avec leurs parents ou leurs frères et sœurs. Cela est dévastateur pour les réfugiés mineurs qui sont seuls au Canada.
- Travailleurs migrants : le Canada encourage de nombreuses personnes à travailler au Canada avec des visas temporaires. Les personnes peu qualifiées ne sont pas autorisées à emmener leur famille avec elles.
- Les personnes ayant vécu la traite : les survivantes de la traite peuvent se voir attribuer un statut temporaire au Canada, mais il n'y a aucune possibilité de résidence permanente à court terme, ni aucun droit à la réunification familiale tant qu'elles n'ont pas la résidence permanente.
- L'article 117(9)(d) du Règlement, ou la règle des « membres de la famille exclus », prive certaines familles du droit à la réunification. Certains membres de la famille, y compris des enfants, sont exclus de la catégorie du regroupement familial parce qu'ils n'ont pas été évalués par un agent d'immigration lors de l'immigration au Canada de la personne qui les parraine.

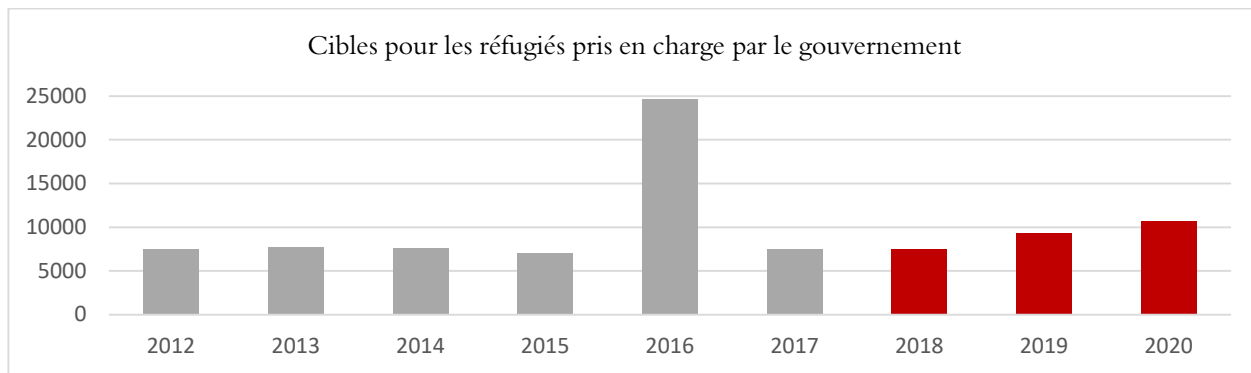
Le Canada doit éliminer les obstacles à la réunification rapide des familles des réfugiés et des migrants vulnérables.



Le Canada devrait réinstaller 20 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement par année

Selon les Nations Unies, près de 1,4 million de réfugiés ont besoin d'être réinstallés. Ce million ne constitue que les réfugiés les plus vulnérables – de nombreux autres réfugiés ont également besoin d'une solution durable. À l'échelle mondiale, les pays n'ont offert que 60 000 places de réinstallation, ce qui laisse un énorme manque à gagner pour les places attribuées aux réfugiés vulnérables.

En 2016, le gouvernement canadien s'est engagé à réinstaller 24 600 réfugiés pris en charge par le gouvernement, dans le cadre de la réponse aux Syriens. Mais depuis le niveau d'engagement a diminué considérablement.



Les besoins sont énormes et le Canada a la capacité d'y répondre. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de s'engager à réinstaller 20 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement chaque année.

Cinq bonnes raisons :

- Les réfugiés sont nos voisins, ils font partie de notre famille mondiale. Nous devons aider nos voisins.
- Les réfugiés pris en charge par le gouvernement sont les personnes les plus vulnérables et sont choisis par l'ONU en raison de leurs besoins particuliers.
- En réinstallant les Syriens, nous avons démontré que nous avons l'infrastructure et la capacité nécessaires.
- Les réfugiés contribuent de plusieurs façons à nos communautés dès qu'ils sont en mesure d'accéder aux services leur permettant de recommencer leur vie et de devenir citoyens.
- Le gouvernement doit servir d'exemple dans la réinstallation des réfugiés et ce, au nom de tous les Canadiens. En 2019, le gouvernement a l'intention de réinstaller 9 300 réfugiés et de dépendre de la société civile pour en réinstaller 19 000. Ainsi, le gouvernement transfère la responsabilité de protéger les réfugiés à la société civile.



Le Canada devrait offrir des services de base aux demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile sont parmi les personnes les plus vulnérables au Canada : beaucoup ont fui la persécution, beaucoup ne parlent ni français ni anglais, et ne connaissent personne au Canada. Ils doivent trouver où vivre et naviguer dans la société canadienne et dans le processus compliqué de demande d'asile.

Malgré leur besoin évident d'orientation et de soutien, les demandeurs d'asile ne sont pas admissibles aux services d'établissement financés par le gouvernement fédéral. Les ONG qui tentent de combler le manque de services pour les demandeurs d'asile ne reçoivent aucun financement du gouvernement fédéral pour ces services de base.

Le gouvernement du Canada devrait rendre les demandeurs d'asile admissibles aux services d'établissement.

L'un des premiers besoins des demandeurs d'asile est de trouver un logement temporaire, puis plus permanent. Face à la pénurie de logements abordables dans de nombreuses régions du Canada, les demandeurs ont du mal à trouver un logement décent.

L'expérience montre qu'il est essentiel, pour assurer le succès à long terme, d'apporter un soutien dès le début aux demandeurs, notamment en leur fournissant les bonnes informations.

Tous les niveaux de gouvernement devraient travailler ensemble, en collaboration avec les ONG, afin d'assurer que les demandeurs d'asile aient accès à un logement décent et approprié.

Tous les niveaux de gouvernement ont un rôle à jouer dans la réponse aux besoins fondamentaux des demandeurs d'asile : ils doivent travailler ensemble, en donnant la priorité aux intérêts des demandeurs.

Tout le monde y perd lorsque les besoins des réfugiés sont sacrifiés face à des batailles politiques entre niveaux de gouvernement pour déterminer qui devrait financer les services nécessaires, tels que l'aide juridique.

Tous les niveaux de gouvernement devraient travailler ensemble, en collaboration avec les ONG, sur un plan global visant à répondre aux besoins essentiels des demandeurs d'asile.

Fournir un soutien de base aux demandeurs d'asile dès le départ présente des avantages à long terme pour tous : les demandeurs se retrouvent plus facilement dans le processus de détermination et s'intègrent plus rapidement, permettant ainsi au Canada de bénéficier beaucoup plus rapidement de leurs contributions à l'économie et à la société canadiennes.

